

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2013



Le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers annuels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers semestriels en composant le 866.694.5672, en consultant notre site Web à www.goodmanandcompany.com ou celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Goodman & Company, Investment Counsel Inc., 1, rue Adelaide Est, 21e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Société en commandite de ressources CMP 2013

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), en sa qualité de gestionnaire de la Société en commandite de ressources CMP 2013 (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Société CMP 2013, en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le conseil d'administration du commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers.

GCICI maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par GCICI. Les principales méthodes comptables que GCICI juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note annexe 2.

Le conseil d'administration du commandité a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité d'audit du conseil d'administration de Dundee Corporation. Il incombe au comité d'audit d'examiner les états financiers et de recommander leur approbation au conseil d'administration du commandité, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et indépendants pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite nommé par les commanditaires. L'auditeur de la société en commandite a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer aux commanditaires son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-joint.

(signé)

LUCIE PRESOT
Vice-présidente et chef des finances
Goodman & Company, Investment Counsel Inc.

Le 18 mars 2014

Société en commandite de ressources CMP 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2013 (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement avantageux sur le plan fiscal dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir essentiellement dans des actions accréditatives de sociétés de ressources qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur ou de production dans les secteurs pétrolier, gazier ou minier, ou certaines activités de production d'énergie qui peuvent occasionner des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu adéquat puissent se prévaloir des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration encourus au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et puissent avoir droit à certains crédits d'impôt à l'investissement déductibles de l'impôt exigible. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditatives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditatives est réputé nul.

Risque

Les risques associés à la société en commandite sont décrits dans le prospectus et sont intégrés par renvoi à ce rapport.

Résultats¹⁾

Pour la période du 8 février 2013 (date d'établissement) au 31 décembre 2013 (la « période »), les parts de la société en commandite (les « parts ») ont dégagé un rendement de moins 27,2 %. Ce rendement ne tient pas compte des déductions et crédits d'impôt dont ont bénéficié les commanditaires par l'achat d'actions accréditatives. Le rendement de la société en commandite est présenté déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à celui de son indice de référence.

Le tableau ci-après présente une comparaison entre les rendements annuels composés de la société en commandite et ceux de son indice de référence. Les lecteurs devraient toutefois garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de cet indice.

Rendement en pourcentage ^{a)}	Depuis l'établissement
Valeur liquidative	(27,2)
Indice composé S&P/TSX ^{b)}	9,5

a) La société en commandite ne produit pas un rendement équivalent à celui de l'indice de référence. Il serait utile de comparer le rendement de la société en commandite à celui d'autres fonds communs de placement ayant un objectif et des stratégies de placement similaires.

b) L'indice de référence général de la société en commandite comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

1) Toute indication d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations (« valeur liquidative »), laquelle peut différer de l'actif net selon les PCGR (« actif net »).

Le rendement de la société en commandite a été inférieur à celui de l'indice composé S&P/TSX pour la période en raison, essentiellement, des coûts d'émission liés au premier appel public à l'épargne visant les Parts de la société en commandite et en raison de l'exposition de cette dernière aux sociétés du secteur des ressources, qui ont été plus durement frappées que les sociétés diversifiées composant l'indice. Les primes versées pour les déductions et crédits d'impôt liés aux actions accréditatives des entités détenues ont également eu un effet négatif sur le rendement de la société en commandite pour la période.

La composante minière du portefeuille de la société en commandite a été défavorisée par la conjoncture pendant la période. Pour la première fois depuis 2001, le prix de l'or a enregistré un recul par rapport à l'année précédente. Il avait atteint un sommet en janvier, à 1 693 \$ l'once, et a terminé en baisse de 26 %, à 1 217 \$ l'once, pour l'année. Ce recul s'explique par la décision de la Réserve fédérale américaine d'entamer la réduction des mesures d'assouplissement probablement d'ici la fin de l'année, ce qui a causé une remontée du dollar américain. Les investisseurs ont délaissé le secteur aurifère à la faveur d'autres secteurs, notamment les actions américaines, qui ont connu une solide hausse. L'économie chinoise, par ailleurs, a tourné au ralenti, mais s'en tire mieux que prévu. La crise de la dette de la zone euro, quant à elle, est entrée en rémission avec la promesse de la Banque centrale européenne de prendre les mesures nécessaires pour que tous les pays demeurent dans la zone.

Dans le secteur de l'énergie, le prix du pétrole est resté relativement stable en 2013 (entre 90 \$ et 100 \$ le baril), alors que les prix du gaz naturel au Canada ont remonté au cours de la seconde moitié de 2013 pour finir l'année à près de 4,00 CAD/kpi³. La demande mondiale en pétrole a augmenté d'environ un million de barils par jour en 2013, menée par les économies hors de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), notamment la Chine, le Moyen-Orient, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Les réserves mondiales demeurent relativement basses puisque la production et l'approvisionnement font encore l'objet de perturbations en Libye, en Iran, en Irak et au Nigéria. Le principal fait saillant de 2013, par contre, est l'importante croissance de la production américaine grâce aux gisements pétroliers à fractionnement horizontal de Permian, de Bakken et d'Eagleford. La situation est semblable pour le gaz naturel en Amérique du Nord par rapport au reste du monde, puisque les réserves américaines de gaz naturel de Marcellus et d'Utica continuent d'augmenter malgré les bas prix des dernières années.

Les conditions du marché en 2013 ont plombé les valorisations des actions des grandes sociétés de ressources. Les sociétés à faible capitalisation encore à un stade d'exploration, qui tendent à être plus fortement touchées en situation de correction, ont davantage souffert. Les placements dans Pretium Resources et Colorado Resources ont tous deux souffert des résultats des activités d'exploration et d'autres, comme Sabina Gold & Silver Corporation, ont également nu à leur rendement de la société en commandite pour la période.

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les PCGR pour l'exercice. Voir la rubrique «Faits saillants de nature financière» pour plus d'information sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les PCGR.

Société en commandite de ressources CMP 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Comparaison de la valeur liquidative avec l'actif net (en millions de CAD)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les PCGR
Produit brut, premier appel public à l'épargne	65,7 \$	65,7 \$
Frais d'émission	(4,4)	(4,4)
Résultat des placements	(11,9)	(12,3)
Frais et charges, montant net ^{a)}	(1,6)	(1,6)
Solde au 31 déc. 2013	47,8 \$	47,4 \$

a) Net de revenu d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges à l'établissement de l'actif net selon les PCGR. Ils sont compris dans les coûts des placements pour l'établissement de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal correspondant à 7,75 % du produit brut obtenu au lancement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 31 décembre 2013 ont été respectivement de 4 375 000 \$ et de 4 112 000 \$. Au cours de la période close le 31 décembre 2013, le taux d'intérêt annuel moyen exigé sur le solde impayé était de 2,74 %.

Au 31 décembre 2013, l'emprunt contracté était une acceptation bancaire de 90 jours d'une valeur nominale de 4 375 000 \$, soit 9,2 % de l'actif net.

Les intérêts versés sur le prélèvement ou le renouvellement de l'acceptation bancaire sont reportés et amortis sur le terme de l'acceptation bancaire. La partie non amortie des intérêts reportés est inscrite au poste « Intérêts, dividendes et autres éléments courus » de l'état de l'actif net. Pour la période close le 31 décembre 2013, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 124 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

Événements récents

Changement de nom du gestionnaire

Le 22 mai 2013, Goodman Investment Counsel Inc. a changé sa dénomination sociale pour Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »). Dans les présents documents, le terme « gestionnaire » renvoie à GCICI.

Remplacement du sous-conseiller actuel

Le 10 février 2014, GCICI a remplacé son sous-conseiller pour les placements pétroliers et gaziers de la société en commandite. La société en commandite est désormais entièrement gérée par l'équipe de placement de GCICI, dirigée par Ned Goodman, qui possède une solide expérience dans les secteurs minier et énergétique.

Passage aux Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada de l'Institut des Comptables Agréés du Canada (« ICCA ») a décidé de reporter aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 la date d'adoption des Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les entités d'investissement. La société en commandite, qui est une société

d'investissement, adoptera les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2014. Aux fins de la préparation à la conversion aux IFRS, le gestionnaire a procédé à une évaluation de l'incidence des principales différences comptables existant entre les IFRS et les PCGR du Canada, notamment en ce qui concerne les processus et systèmes opérationnels. À l'heure actuelle, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que le basculement aux IFRS ait une incidence importante sur les états financiers de la société en commandite, l'incidence principale se situant dans l'obligation d'inclure des informations supplémentaires et la suppression possible de la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les PCGR, qui s'établissait à environ 911 000 \$ à la date de présentation des états financiers. La rubrique « Faits saillants de nature financière » fournit de l'information sur la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les PCGR.

Opérations entre apparentés

Les ententes ci-dessous ont occasionné des frais payés par la société en commandite au gestionnaire ou aux sociétés affiliées à la société en commandite :

Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé aux placeurs pour compte des honoraires de 5,75 % pour chaque part vendue dans le cadre du placement. Valeurs mobilières Dundee Ltée (« DSL »), à titre de courtier en valeurs, a reçu environ 104 000 \$ de ces honoraires.

Commissions et commissions de courtage

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées au cours de la période se sont élevées à environ 1 000 \$. Une tranche de néant a été versée à DSL. Aucun montant n'a été versé au titre des accords de paiement indirect pour la période. Les accords de paiement indirect correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat de titres et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de placeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite. La société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 1 093 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2013.

Charges de fonctionnement et frais administratifs

La société en commandite acquitte toutes ses charges de fonctionnement, y compris les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert et les frais de préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et politiques applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. À l'exception de certaines charges comme les intérêts,

Société en commandite de ressources CMP 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

elles sont payées par le gestionnaire au nom de la société en commandite, qui les rembourse par la suite. En outre, la société en commandite a payé au gestionnaire, ou à des sociétés affiliées, environ 195 000 \$ au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

Primes de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative par part sur 1 120 \$ à la date du versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspond à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à un fonds commun de placement ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 31 décembre 2013, aucune prime de rendement n'était payable au gestionnaire.

Opérations entre fonds

La société en commandite effectue occasionnellement des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant.

Souscription de titres

La société en commandite peut investir dans des placements de titres pour lesquels DSL, en tant que société affiliée au gestionnaire et courtier en valeurs, a agi à titre de preneur ferme. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtient une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou reçoit l'approbation du comité d'examen indépendant mis sur pied pour la société en commandite conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*.

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place

un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour superviser les activités de la société en commandite. Les coûts et les charges, soit la rémunération des membres du CEI, les frais juridiques, les honoraires de services-conseils et les frais d'autres services liés aux membres du CEI et les frais d'assurance, sont imputables à la société en commandite. Au 31 décembre 2013, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte de la société en commandite (les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation à une prise ferme associant DSL, à titre de courtier en valeurs pour le compte de l'émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire qui sont visées par les directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite s'est appuyée sur les directives permanentes du CEI relatives aux commissions de courtage et aux placements impliquant DSL.

Société en commandite de ressources CMP 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les totaux partiels une fois additionnés ne correspondent pas au total, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

Actif net par part de la société en commandite¹⁾

(début des activités le 8 février 2013)

	31 décembre 2013
Prix d'émission initial	1 000,00 \$
Frais d'émission	(66,62)
Actif net au début de la période¹⁾²⁾	933,38 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	
Revenu total	0,49 \$
Total des charges	(24,13)
Perte réalisée pour la période	(0,75)
Perte non réalisée pour la période	(188,12)
Diminution totale de l'actif net liée aux activités²⁾	(212,51)\$
Total des distributions annuelles²⁾	- \$
Actif net à la fin de la période¹⁾²⁾	721,78 \$
Ratios et données supplémentaires	
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	47 822 \$
Nombre de parts en circulation	65 679
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	11,22 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	11,22 %*
Ratio des frais d'opérations ⁴⁾	-
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	3,90 %
Valeur liquidative par Part⁶⁾	728,12 \$

* Annualisé, sauf les coûts d'émission inclus dans le RFG, lesquels sont traités comme une charge ponctuelle.

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers audités de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences sont expliquées dans les notes afférentes aux états financiers. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants de nature financière peuvent être des montants arrondis à zéro.
- 2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3) Le RFG, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transaction du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG annualisé au 31 décembre 2013 (exercice d'établissement) tient compte des frais d'émission comprenant les frais liés au placement d'environ 599 000 \$ et les honoraires des placeurs pour compte d'environ 3,8 M\$, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles et ne sont pas annualisés. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information :

(en %)	31 décembre 2013
RFG, compte non tenu des frais d'émission	3,22 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	2,88 %

- 4) Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, dont les exigences diffèrent, sous certains aspects, de celles du chapitre 3855. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les positions acheteur et au dernier cours vendeur pour les positions vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre, comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). Un rapprochement de l'actif net selon les PCGR et de la valeur liquidative aux fins des opérations est présenté ci-après.

Société en commandite de ressources CMP 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Rapprochement de l'actif net selon les PCGR et de la valeur liquidative aux fins des opérations

	Total (en milliers de \$)	Par part (\$)
Valeur liquidative	47 822	728,12
Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855	(416)	(6,34)
Actif net selon les PCGR (actif net)	47 406	721,78

Frais de gestion

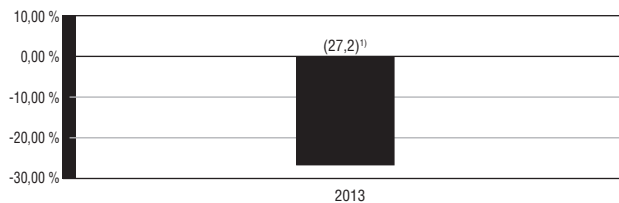
Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion pour ses seuls services-conseils en gestion de portefeuille. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois.

Rendement passé

Les rendements passés de la société en commandite sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs de son rendement futur.

Rendement annuel

Le graphique ci-dessous présente le rendement annuel de la société en commandite et la variation de ce rendement d'une année à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement détenu au premier jour de chaque exercice.



1) Depuis la date d'établissement jusqu'au 31 décembre 2013.

Société en commandite de ressources CMP 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille

31 décembre 2013

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours. Des mises à jour sont disponibles sur le site Web de GCICI à l'adresse goodmanandcompany.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice du Fonds, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

PAR PAYS/RÉGION ¹⁾	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Canada	108,4
Trésorerie	1,2

PAR SECTEUR ¹⁾	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Or et métaux précieux	30,0
Énergie	47,3
Énergie (autres) [^]	19,1
Métaux et mines diversifiés	12,0
Trésorerie	1,2

PAR CATÉGORIE D'ACTIFS	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Actions	108,4
Trésorerie	1,2
Autres éléments d'actif (de passif) net	(9,6)

25 PRINCIPAUX PLACEMENTS	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Tourmaline Oil Corp.	16,4
Denison Mines Corp.	10,4
Sabina Gold & Silver Corp., restreint	8,7
Kennady Diamonds Inc., restreint	6,0
Paramount Resources Ltd	5,5
Fission Uranium Corp., restreint.	5,4
Mason Graphite Inc.	5,2
NuVista Energy Ltd	5,2
Corporation minière Osisko, restreint	4,7
Coral Hill Energy Ltd	4,4
Kelt Exploration Ltd, restreint	3,8
Manitok Energy Inc.	3,7
Pretium Resources Inc., restreint	3,4
Uex Corp.	3,3
Artek Exploration Ltd	2,7
Strategic Oil and Gas Ltd.	2,7
Trevali Mining Corp.	2,1
Falco Pacific Resource Group Inc., restreint	2,0
Metalex Ventures Ltd, restreint	1,8
Crocotta Energy Inc.	1,6
Energizer Resources Inc.	1,5
Canada Lithium Corp.	1,3
Contact Exploration Inc.	1,3
Trésorerie	1,2
Prosper Gold Corp., restreint	1,1

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif (de passif) net.

† Valeur liquidative aux fins des opérations; par conséquent, les pondérations présentées dans l'état des titres en portefeuille diffèrent de celles présentées ci-dessus.

[^] La composante « Énergie (autres) » du portefeuille est composée de sociétés dont l'objectif principal est l'exploration, la mise en valeur et la production de sources d'énergie alternatives (autres que le pétrole et le gaz naturel), notamment l'uranium, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

Société en commandite de ressources CMP 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), notamment les énoncés relatifs à la stratégie, aux risques, au rendement prévu et à la situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et des opinions du moment à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Société en commandite de ressources CMP 2013

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

31 décembre 2013

	Nombre d'actions/ de parts	Coût moyen† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (108,6 %)			
Métaux et mines diversifiés (12,7 %)			
Canada Lithium Corp.	1 700 000	816 \$	612 \$
Energizer Resources Inc.	5 600 000	1 008	700
Mason Graphite Inc., restreint	2 909 091	1 600	2 473
Mason Graphite Inc., bons de souscription, restreint, 28 juin 2015*	1 454 545	–	700
Prosper Gold Corp., restreint	1 750 000	700	515
Trevali Mining Corp.	1 000 000	1 000	1 000
		5 124	6 000
Énergie (47,7 %)			
Artek Exploration Ltd.	356 000	1 495	1 267
Contact Exploration Inc.	2 000 000	600	620
Coral Hill Energy Ltd. restreint	440 000	2 508	2 090
Crocotta Energy Inc., restreint	250 000	925	743
Kelt Exploration Ltd., restreint	195 000	1 911	1 829
Manitok Energy Inc.	835 000	3 006	1 787
NuVista Energy Ltd.	350 000	2 800	2 492
Paramount Resources Ltd.	68 100	2 996	2 647
Strategic Oil and Gas Ltd.	1 750 000	1 925	1 330
Tourmaline Oil Corp.	175 000	7 944	7 814
		26 110	22 619
Or et métaux précieux (29,1 %)			
Anconia Resources Corp., restreint	4 167 000	496	238
Anconia Resource Corp., bons de souscription, restreint, 4 mars 2015*	2 083 500	4	37
Canoe Mining Ventures Corp.	2 250 000	450	342
Canoe Mining Venture Corp., bons de souscription, restreint, 6 décembre 2015*	1 125 000	–	122
Colorado Resources Ltd.	2 500 000	2 000	488
Falco Pacific Resource Group Inc., restreint	2 777 770	1 000	921
Kennady Diamonds Inc., restreint	545 500	3 000	2 651
Metalex Ventures Ltd., restreint	5 855 219	439	821
Corporation Minière Osisko, restreint	480 000	3 000	2 256
Pretium Resources Inc., restreint	300 000	3 030	1 638
Sabina Gold & Silver Corp., restreint	5 714 286	8 000	3 885
Stornaway Diamond Corporation, restreint	525 000	499	404
		21 918	13 803
Énergie (autres) (19,1 %)			
Denison Mines Corp., restreint	3 850 000	5 005	4 928
Fission Uranium Corp., restreint	2 400 000	3 600	2 544
UEX Corp.	4 000 000	2 000	1 560
		10 605	9 032
COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (108,6 %)		63 757	51 454
COÛTS DE TRANSACTIONS (0,0 %) (note 2)		–	–
TOTAL – COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (108,6 %)		63 757	51 454
EMPRUNT BANCAIRE (–9,2 %)			
Emprunt		(4 375)	(4 375)
TRÉSORERIE (1,2 %)			
Dollars canadiens		592	592
		592	592
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF NET (–0,6 %)			
		(265)	(265)
ACTIF NET (100,0 %)		59 709 \$	47 406 \$

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Société en commandite de ressources CMP 2013

ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS

31 décembre 2013

Gestion des risques

La Société en commandite cherche à offrir à ses commanditaires un placement avantageux sur le plan fiscal dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note 7 pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille regroupe les titres détenus par la société en commandite par catégorie d'actifs et par segment de marché. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille de placement conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour mieux gérer les risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

La société en commandite peut être exposée au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une contrepartie manque à une obligation lorsque celle-ci devient exigible. Le risque de crédit peut émaner d'instruments de créance, d'opérations sur titres (bons de souscription compris), ou de l'utilisation de services de garde, de prêts de titres ou de comptes bancaires.

Au 31 décembre 2013, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties, car la livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes.

La société en commandite ne dépose ses actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectifs*. De plus, il existe des réglementations gouvernementales visant à protéger les actifs des investisseurs en cas de faillite ou d'insolvabilité d'une société de fiducie telle que le dépositaire ou une banque. Le cas échéant, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'une telle société peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2013.

	Juste valeur (en milliers)
Date d'échéance*	31 décembre 2013
3 mois ou moins	4 375 \$
Total	4 375 \$

* Date d'échéance ou date de rajustement de l'intérêt, selon la première des occurrences. Trésorerie non comprise.

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la société en commandite aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 44 000 \$.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base, le cas échéant. Au 31 décembre 2013, une tranche d'environ 51 454 000 \$ de l'actif net de la société en commandite était exposée à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime incitative de gestion, l'actif net de la société en commandite aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 2 753 000 \$.

Risque de change

Au 31 décembre 2013, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Société en commandite de ressources CMP 2013

ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2013

Instruments financiers

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour les actifs et les passifs financiers de la société en commandite (les « instruments financiers ») au 31 décembre 2013. De plus amples renseignements concernant l'information à fournir sont présentés à la note annexe 8.

(en milliers)	31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	45 668 \$	2 837 \$	2 090 \$	50 595 \$
Bons de souscription	–	859	–	859
Total des instruments financiers	45 668 \$	3 696 \$	2 090 \$	51 454 \$

Transferts entre les niveaux

Au cours de la période close le 31 décembre 2013, aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a été effectué.

Rapprochement au titre des instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers du niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 31 décembre 2013.

(en milliers)	31 décembre 2013	
	Actions	Total
Début de la période	– \$	– \$
Achats	2 508	2 508
Variation nette de la moins-value non réalisée*	(418)	(418)
Fin de la période	2 090 \$	2 090 \$

* La variation nette de la moins-value non réalisée des instruments financiers de niveau 3 détenus à la fin de la période close le 31 décembre 2013 était de (418 000)\$.

La variation nette de la moins-value non réalisée liée aux instruments financiers détenus par la société en commandite au 31 décembre 2013 est inscrite au poste « Variation de la moins-value non réalisée des placements » de l'état des résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des placements d'une valeur d'environ néant ont été transférés du niveau 3 au niveau 1, puisqu'il sont désormais évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Si les variables importantes utilisées pour établir le risque de prix lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la société en commandite aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 104 500 \$.

Société en commandite de ressources CMP 2013

ÉTAT DE L'ACTIF NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	31 décembre 2013
Actif	
Placements, à la juste valeur*	51 454 \$
Trésorerie	592
Intérêts, dividendes et autres éléments courus	10
	<u>52 056</u>
Passif	
Emprunt (note 3)	4 375
Frais de gestion à payer	90
Frais d'émission à payer	52
Charges à payer	133
	<u>4 650</u>
Actif net représentant les capitaux propres (note 5)	47 406 \$
Capitaux propres	61 304
Perte cumulée (note 5)	(13 898)
	<u>47 406 \$</u>
*Placements, au coût	63 757 \$
Nombre de parts en circulation (note 5)	65 679
Actif net par part (note 6)	721,78 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

Période close le (note 1)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	31 décembre 2013
Revenu de placement	
Intérêts	32 \$
	<u>32</u>
Charges (note 4)	
Frais de gestion	1 093
Frais d'information aux porteurs de parts	49
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	232
Droits de garde et frais bancaires	15
Honoraires d'audit	45
Frais juridiques	19
Charge d'intérêts (note 3)	124
Coûts de transactions	1
	<u>1 578</u>
Perte nette de placement	(1 546)
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements	
Perte nette réalisée à la vente de placements	(49)
Variation de la moins-value non réalisée des placements	(12 303)
Perte nette réalisée sur les placements	(12 352)
Diminution de l'actif net liée aux activités	(13 898)\$
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part	(212,51)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite de ressources CMP 2013

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ÉTAT

Période close le (note 1)

	31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)	
Actif net au début de la période	– \$
Diminution de l'actif net liée aux activités	(13 898)
Opérations des commanditaires	
Produit de l'émission	65 679
Frais d'émission	(4 375)
	61 304
Augmentation de l'actif net	47 406
Actif net à la fin de la période	47 406 \$

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Période close le (note 1)

	31 décembre 2013
(en milliers de dollars canadiens)	
Activités d'exploitation	
Perte nette de placement	(1 546)\$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	
Augmentation des intérêts, dividendes et autres éléments à recevoir	(10)
Augmentation des autres montants à payer	275
Achat de placements	(64 812)
Produit de la vente de placements	1 006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	(65 087)
Activités de financement	
Produit brut de l'émission	65 679
Frais d'émission	(4 375)
Augmentation de l'emprunt	4 375
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	65 679
Flux de trésorerie de la période, montant net	592
Trésorerie au début de la période	–
Trésorerie à la fin de la période	592 \$

Les flux de trésorerie comprennent :

Intérêts payés	124 \$
----------------	--------

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite de ressources CMP 2013

NOTES ANNEXES

Période indiquée à la note 1

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2013 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Son objectif consiste à offrir à ses commanditaires un placement avantageux sur le plan fiscal dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. Elle a commencé ses activités et émis des parts de la société en commandite (« les Parts ») le 8 février 2013.

Société CMP 2013 (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux dispositions du contrat de société en commandite. Le commandité a délégué la responsabilité de la gestion de la société en commandite comme il est décrit à la note 1b) ci-après.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite (le « gestionnaire »). Le gestionnaire a pour responsabilité d'offrir à la société en commandite des services variés, notamment des services de placement, de gestion et d'administration. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation. Avant son changement de dénomination sociale le 22 mai 2013, GCICI était connu sous le nom de Goodman Investment Counsel Inc.

c) Dates de présentation de l'information financière

L'état des titres en portefeuille est arrêté au 31 décembre 2013. L'état de l'actif net est arrêté au 31 décembre 2013. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre 8 février 2013, date de début des activités, et le 31 décembre 2013. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période décrite dans ce paragraphe.

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits ou charges des commanditaires.

2. Résumé des principales méthodes comptables et mode de présentation

Les états financiers de la société en commandite sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les principales méthodes comptables de la société en commandite sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

Pour préparer les présents états financiers selon les PCGR du Canada, le gestionnaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date de clôture des états financiers, de même que sur les revenus et les charges pour la période. Ces estimations sont faites en fonction de l'information disponible à la date de publication des états financiers. Les résultats réels peuvent différer des estimations et la différence pourrait être significative.

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments pour lesquels le gestionnaire est tenu d'exercer des jugements complexes ou subjectifs. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses critiques fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses lié à une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers.

b) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements de la société en commandite sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur. Conformément au même chapitre, le cours de clôture est utilisé pour établir la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif.

Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, dont les exigences diffèrent, sous certains aspects, de celles du chapitre 3855. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre, comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). La note 6 présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part.

La juste valeur des placements de la société en commandite à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours acheteur de clôture. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu.

Société en commandite de ressources CMP 2013

NOTES ANNEXES (suite)

Période indiquée à la note 1

2. Résumé des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation de la valeur actuelle d'instruments semblables comme référence, l'utilisation des informations sur des transactions récemment conclues aux conditions du marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres modèles d'évaluation.

La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché. Si, de l'avis du gestionnaire, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, la juste valeur est déterminée par le gestionnaire.

- ii) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix d'exercice, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
- iii) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi chaque jour ouvré de la Bourse de Toronto (la « date d'évaluation »).

c) Autres actifs et autres passifs

Les intérêts, dividendes et autres éléments d'actif courus sont considérés comme des créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer sont considérées comme d'autres passifs financiers et sont constatées au coût après amortissement. Le coût après amortissement de ces actifs et passifs avoisine leur juste valeur, car ils sont par nature à court terme.

d) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transactions.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le prix de base rajusté des actions accréditives est réduit du montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. À la vente de ces actions, le gain en capital qui en découle est distribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts supplémentaires directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transactions sont passés en charges et inclus dans l'état des résultats au poste « Coûts de transactions ».

f) Constatation des revenus

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes sont inscrits à la date ex-dividende.

g) Conversion de devises

La monnaie de présentation de la société en commandite est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour la société en commandite.

La juste valeur des placements et des autres actifs et autres passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés et non réalisés sur les placements sont inscrits respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » de l'état des résultats. Les gains (ou les pertes) de change réalisés et non réalisés sur les actifs et les passifs monétaires autres que les placements libellés en devises sont compris au poste « Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net » de l'état des résultats.

h) Évaluation des parts de la société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de la société en commandite est calculée à la fin de chaque jour d'évaluation en divisant la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite par le nombre de ses parts en circulation.

i) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.

Société en commandite de ressources CMP 2013

NOTES ANNEXES (suite)

Période indiquée à la note 1

2. Résumé des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

j) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % de son revenu net ou de ses pertes nettes pour l'exercice sont attribués aux commanditaires à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts.

Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

k) Montants différents de zéro, mais arrondis à zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.

3. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal correspondant à 7,75 % du produit brut obtenu au lancement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 31 décembre 2013 ont été respectivement de 4 375 000 \$ et de 4 112 000 \$. Au cours de la période close le 31 décembre 2013, le taux d'intérêt annuel moyen exigé sur le solde impayé était de 2,74 %.

Au 31 décembre 2013, l'emprunt contracté était une acceptation bancaire de 90 jours d'une valeur nominale de 4 375 000 \$, soit 9,2 % de l'actif net.

Les intérêts versés sur le prélèvement ou le renouvellement de l'acceptation bancaire sont reportés et amortis sur le terme de l'acceptation bancaire. La partie non amortie des intérêts reportés est inscrite au poste « Intérêts, dividendes et autres éléments courus » de l'état de l'actif net. Pour la période close le 31 décembre 2013, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 124 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

4. Charges et opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de placeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 1 093 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2013.

b) Primes de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative par part sur 1 120 \$ à la date du versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré selon une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée et iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 31 décembre 2013, aucune prime de rendement n'était payable au gestionnaire.

c) Charges de fonctionnement et frais administratifs

La société en commandite acquitte toutes ses charges de fonctionnement, y compris les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert et les frais de préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et politiques applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. À l'exception de certaines charges, comme les intérêts, elles sont payées par le gestionnaire au nom de la société en commandite, qui les rembourse par la suite.

En outre, la société en commandite a payé au gestionnaire, ou à des sociétés affiliées, 195 000 \$ au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

Société en commandite de ressources CMP 2013

NOTES ANNEXES (suite)

Période indiquée à la note 1

4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

d) Commissions de courtage

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées au cours de la période se sont élevées à environ 1 000 \$. Une tranche de néant a été versée à Valeurs mobilières Dundee Ltée (« DSL »). Aucun montant n'a été versé au titre des accords de paiement indirect pour la période. Les accords de paiement indirect correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat de titres et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

e) Placements privés

En plus des commissions versées sur les opérations sur titres, la société en commandite investit dans des actions accréditives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment DSL. Les commissions ou les commissions d'intermédiaire sur les actions accréditives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, DSL et les autres placeurs pour compte peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditives à la société en commandite.

f) Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé aux placeurs pour compte des honoraires de 5,75 % pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. DSL, à titre de courtier en valeurs, a reçu environ 104 000 \$ de ces honoraires.

g) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour superviser les activités de la société en commandite. Les coûts et les charges, soit la rémunération des membres du CEI, les frais juridiques, les honoraires de services-conseils et les frais d'autres services liés aux membres du CEI et les frais d'assurance, sont imputables à la société en commandite. Au 31 décembre 2013, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte de la société en commandite (les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation à une prise ferme associant DSL, à titre de courtier en valeurs pour le compte de l'émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire qui sont visées par les directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite s'est appuyée sur les directives permanentes du CEI relatives aux commissions de courtage et aux placements impliquant DSL.

5. Capitaux propres

Le capital de la société en commandite correspond à l'actif net et il est composé des parts émises et des bénéfices non répartis. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de la société en commandite ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1^{er} juillet 2015, son actif à un autre fonds commun de placement en échange d'actions rachetables de ce fonds commun de placement. Conformément aux dispositions de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement vers le fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions du fonds commun de placement.

Société en commandite de ressources CMP 2013

NOTES ANNEXES (suite)

Période indiquée à la note 1

5. Capitaux propres (suite)

Toutes les parts de la société en commandite sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Le 8 février 2013, 61 095 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du placement initial et, le 28 février 2013, 4 584 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du second placement à la clôture finale. En outre, une part de la société en commandite a été émise au commandité à la date d'établissement de la société en commandite.

Les tableaux suivants présentent le nombre de parts de la société en commandite en circulation et les variations du résultat cumulé :

Parts de la société en commandite en circulation	31 décembre 2013
Début de la période	–
Souscriptions	65 679
Fin de la période	65 679

Perte cumulée (en milliers)	31 décembre 2013
Perte cumulée au début de la période	–
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(13 898)
Perte cumulée à la fin de la période	(13 898)

6. Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. La principale raison de l'écart entre l'actif net selon les PCGR par part et la valeur liquidative aux fins des opérations par part est décrite à la note 2 ci-dessus.

	31 décembre 2013
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	728,12 \$
Actif net selon les PCGR, par part	721,78 \$

7. Gestion des risques

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement de la société en commandite et du type de placements qu'elle effectue.

Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement le portefeuille de la société en commandite en fonction des événements qui se produisent sur le marché et de l'objectif de placement de la société en commandite. Les informations propres à la société en commandite à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans l'état des titres en portefeuille.

Le gestionnaire maintient, en matière de gestion du risque, une méthode qui consiste, entre autres choses, à contrôler la conformité aux directives de placement afin de s'assurer que la société en commandite est gérée conformément à son objectif et à ses stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières. En outre, les positions exposées aux risques décrits ci-dessous sont surveillées et examinées régulièrement.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie manque à une obligation lorsque celle-ci devient exigible. L'exposition au risque de crédit est surtout attribuable aux titres de créance. Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Comme tel, le risque de crédit lié aux opérations de placement de la société en commandite est faible. La livraison des titres vendus a lieu une fois le paiement reçu par le courtier et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres reçus par le courtier. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquiesce pas de ses obligations. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver suffisamment de liquidités, la société en commandite investit ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités.

Société en commandite de ressources CMP 2013

NOTES ANNEXES (suite)

Période indiquée à la note 1

7. Gestion des risques (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la société en commandite varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable aux titres de créance. Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie investie aux taux d'intérêt du marché à court terme et sur les emprunts bancaires est faible.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est essentiellement attribuable aux actions et aux produits de base. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devises de la société en commandite variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

8. Instruments financiers

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que soit présentée l'information concernant les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers. La société en commandite utilise les données indiquées ci-après dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour calculer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent des actions cotées négociées activement et d'autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs similaires, ainsi que les données observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier. Les instruments financiers classés au niveau 2 sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais ils sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières et étayées par des données observables. Ces instruments comprennent des obligations de sociétés de la catégorie investissement et certaines actions cotées dont la vente peut être assujettie à des restrictions, les évaluations peuvent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'illiquidité.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments du niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur.

Transferts entre les niveaux

Les évaluations à la juste valeur sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié de façon active et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré vers le niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas l'instrument est transféré au niveau 3.

Rapprochement au titre des instruments financiers de niveau 3

Le chapitre 3862 exige également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des instruments financiers du niveau 3. Les informations relatives à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, aux transferts entre les niveaux et au rapprochement des instruments financiers du niveau 3, le cas échéant, sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans les états des titres en portefeuille.

9. Passage aux Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada de l'Institut des Comptables Agréés du Canada (« ICCA ») a décidé de reporter aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 la date d'adoption des Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les entités d'investissement. La société en commandite, qui est une société d'investissement, adoptera les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2014. Aux fins de la préparation à la conversion aux IFRS, le gestionnaire a procédé à une évaluation de l'incidence des principales différences comptables existant entre les IFRS et les PCGR du Canada, notamment en ce qui concerne les processus et systèmes opérationnels. À l'heure actuelle, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que

Société en commandite de ressources CMP 2013

NOTES ANNEXES (suite)

Période indiquée à la note 1

9. Passage aux Normes internationales d'information financière (suite)

le basculement aux IFRS ait une incidence importante sur les états financiers de la société en commandite, l'incidence principale se situant dans l'obligation d'inclure des informations supplémentaires et la suppression possible de la différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les PCGR, qui s'établissait à environ 911 000 \$ à la date de présentation des états financiers. Les notes 2 et 6 fournissent de l'information sur la valeur liquidative aux fins des opérations et sur l'actif net selon les PCGR.

10. Événements postérieurs

Remplacement du sous-conseiller actuel

Le 10 février 2014, GCICI a remplacé son sous-conseiller pour les placements pétroliers et gaziers de la société en commandite. La société en commandite est désormais entièrement gérée par l'équipe de placement de GCICI, dirigée par Ned Goodman, qui possède une solide expérience dans les secteurs minier et énergétique.

Société en commandite de ressources CMP 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux commanditaires de

Société en commandite de ressources CMP 2013 (la « société en commandite »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société en commandite, qui comprennent l'état des titres en portefeuille et l'état de l'actif net au 31 décembre 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour la période du 8 février 2013 (début des activités) au 31 décembre 2013, ainsi que les notes y afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Our responsibility is to express an opinion on the financial statements based on our audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

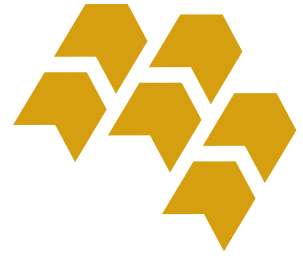
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société en commandite au 31 décembre 2013 et des résultats de ses opérations, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour la période du 8 février 2013 au 31 décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 18 mars 2014



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE
RESSOURCES CMP 2013

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT DES REGISTRES

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, AVENUE UNIVERSITY
TOUR NORD, 9^E ÉTAGE
TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1

800.564.6253

GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.

1, RUE ADELAIDE E., BUREAU 2100
TORONTO (ONTARIO) M5C 2V9

SERVICE À LA CLIENTÈLE

866.694.5672

www.goodmanandcompany.com